

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Département de l'Isère – Commune de Coublevie – Château d'Orgeoise – BP 2 -38500**  
**COUBLEVIE**

---

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 20

Nombre de conseillers votants 26

L'an deux mille dix-huit le cinq novembre le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 octobre 2018.

**Présents** : Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Patrick Warin Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Anne Coudreuse, Eve- Marie Buissière, Claire Panczuk Chantal Doucet, Claire Moynier, Christophe Jayet-Laraffe, Benoît Astier, Christophe Rival, Benoît Mischel.

**Pouvoir** : Claire Richard à Gérard Chêne, Jean-Marc Roux-Sibillon à Benoît Mischel, Odile Lantz à Claude Rey, Geneviève Charbit à Claire Panczuk, Cécile Bally à Patrick Warin, Fabien Fortoul à Dominique Parrel.

**Absents excusés** : Françoise Derancourt Pons,

**Secrétaire de séance** : Mischel Benoît

La séance est ouverte à 20h30.

Dominique Parrel demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour l'inscription des honoraires du BE EPOS devant réaliser les études de l'évolution du réseau chaleur à savoir 25000 € : Adopté à l'unanimité.

## **INTERCOMMUNALITE**

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

### **Rapport annuel d'activité 2017 du service Eau et Assainissement.**

Ces rapports transmis par le Pays Voironnais, doivent être examinés par le Conseil Municipal au plus tard le 31 décembre 2018. Ils doivent être mis à disposition du public sur place dans les quinze jours suivant la présentation au Conseil Municipal. Le rapport est disponible sur le site documentaire du Pays Voironnais

Dominique Parrel présente le rapport.

Des questions sur les pertes du réseau en m3.

Vote du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

### **Rapport annuel d'activité 2017 du service déchets.**

*Dossier présenté par Gérard Rostaing*

Le rapport est donné à connaissance.

Gérard Rostaing rappelle que le centre de tri de la buisse sera à terme abandonné. Le pays voironnais devrait mutualiser avec le projet avec la Métro. La question se pose sur la flotte de véhicules. Les OM seront gérés à la Métro. Un nouveau centre de tri sera installé sur Grenoble.

Claude Marcel – cette noria de camions ne pose-t-elle pas de question sur le plan écologique ?

Patrick Warin – le but, plus de plastiques triés.

Gérard Rostaing – A la Buisse le tri est manuel, à Grenoble tout sera robotisé : cela évite les maladies musculo-squelettique.

Benoît Astier – est ce que les côtés négatifs ont été calculés.

Dominique Parrel – évoqués oui, calculés non pour l'instant. L'objectif a consisté à donner son accord sur le projet ATANOR.

Benoît Astier – il faut dire oui mais si à l'arrivée ce n'est pas bon.....cela pose question. Il faut réfléchir comment on les fait avancer (bouchons pollution....)

Dominique Parrel – il y a plus de points positifs que négatifs.

VOTE : adopté à l'unanimité.

### **Rapport annuel d'activité 2017 du service transports.**

Le rapport est donné à connaissance.

Gérard Rostaing demande pourquoi suppression de l'arrêt de CentrAlp ?

Patrick Warin : vu le nombre infime d'utilisateurs allant de Voiron à CentrAlp , un système a été trouvé avec une autre desserte.

Dominique Parrel : le rapport pour le Pays Voironnais : 7% .Le débat est en cours pour la gratuité comme dans certaines grandes agglomérations.

Eve Marie Buisson – sur certaines agglomérations, pour arriver à la gratuité la part des entreprises est augmentée.

Dominique Parrel – Le Président ne souhaite pas augmenter le versement transport.

Benoît Astier – les recettes il faut aller les chercher ailleurs. Ce sont des choix politiques.

Dominique Parrel – la question est intéressante. Elle sera posée en commission mobilité.

Dominique Parrel – à ce jour la subvention du Conseil Départemental baisse de 300000 €. Si le Pays Voironnais rend un service public gratuit les impôts seront augmentés.

VOTE – adopté à l'unanimité.

## **POLICE MULTI COMMUNALE**

*Dossier présenté par Dominique Parrel*

### **Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune.**

Conformément au souhait de la Cour des Comptes une action de rationalisation des régies de recettes instituées auprès des polices municipales est conduite. La balance des comptes de la régie de recettes de police municipale de la commune communiquée aux services de la direction départementale des finances publiques de l'Isère a mis en évidence le caractère limité voire l'absence d'activité de cette structure au regard du montant du produit d'amendes perçu. La collectivité doit solliciter auprès du

bureau du conseil et du contrôle budgétaire de la préfecture la clôture de cette régie. Un arrêté préfectoral sera établi, portant clôture de la régie ainsi que des arrêtés d'institution de la régie et de nomination des régisseurs titulaires et suppléant. La dissolution de la régie n'interviendra qu'à la date de l'établissement du PV de clôture des opérations comptables. Il est nécessaire de nous doter des équipements relatifs au dispositif de verbalisation électronique. Une prise en charge par l'Etat à hauteur de 50% limitée à 500 € par terminal existe. Le montant du devis actuel pour le passage au PVE est de 1660.08 € TTC. La prise de décision concerne les deux collectivités impliquées dans la Police intercommunale : St Jean de Moirans et Coublevie.

Patrick Warin demande où en est st Etienne de Crossey ?

Dominique Parrel rappelle que pour St Etienne de Crossey, les heures étant prises sur le temps de Coublevie, st Etienne doit se prononcer pour rentrer dans la PM avec un agent à la clef. Dans ce cas il faudra revoir l'aménagement des locaux. Nous sommes en attente de sa réponse.

Vu que son Conseil Municipal n'est pas favorable à rejoindre la PM, il doit faire un courrier pour dire qu'il est d'accord pour un agent à 50 %. Que faisons-nous du 50 % sachant que Coublevie estime ne pas avoir besoin de plus de temps.

VOTE – la convention est adoptée à l'unanimité et le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à celle-ci.

## **TRAVAUX BATIMENTS**

Dossier présenté par Louis Miccoli

### **MAPA Travaux d'aménagements extérieurs pour la mise en conformité accessibilité du parvis du bâtiment gymnase municipal**

Suite à la procédure de MAPA, le tableau des offres est joint. Le marché public est attribué à la société EX-TERRIOR, sise à BIOL (38690) pour un montant de 21 529,40 € HT soit 25 835,28 € TTC.

Vote : adopté à l'unanimité et le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce MAPA.

### **MAPA Travaux d'aménagements extérieurs pour la mise en conformité accessibilité de la cour des bâtiments du centre de loisirs et de la salle de réunion**

Suite à la procédure de MAPA, le tableau des offres est joint. Le marché public est attribué à la société TOUTENVERT, sise à CHATTE (38160) pour un montant de 37 436,00 € HT soit 44 923,20 € TTC

Vote : adopté à l'unanimité et le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce MAPA

## **URBANISME**

Dossier présenté par Dominique Parrel

Trois dossiers de déclaration préalable sont à déposer en ce qui concerne les travaux d'eaux pluviales. Il s'agit des travaux suivants:

Ces dossiers sont liés aux dossiers de déclaration sur l'eau déposés et accordés en ce qui concerne deux projets. Le troisième concernant le bassin des Verchères est en cours.

1) **Aménagements prévus au droit de la zone de dépôt sur le site de**

**l'ancienne décharge.** Les travaux consistent en u, dépôt d'une épaisseur moyenne de 2 mètres de terre et lissage de cette terre pour que la nature reprenne le dessus.

Cette terre provient de la serve de M Hacquin qui doit être creusée, un peu du site Pattolat et du bassin des Verchères.

2) **Aménagements prévus au droit de la serve Hacquin.**

Pourquoi ces travaux : le lotissement du Gorgeat avait historiquement un DLE déposé par la société FPI. . Le dossier de DLE de l'époque avait validé l'adossement à la serve de Monsieur Hacquin d'un bassin de rétention, récupérant les eaux de pluie des surfaces imperméabilisées du lotissement ainsi que de nombreuses sources. La pérennité de cet ouvrage est très discutable. Ce lotissement avait été accepté ainsi. De plus la conduite qui amenait l'eau dans ce bassin passait à 50 cm au-dessus du fond de la serve Hacquin et ainsi bloquait les embâcles venant du Gorgeat, donc elle ne jouait plus son rôle. Avant, la serve de M Hacquin était un ouvrage de régulation et avait une capacité intéressante. La nouvelle serve sera scindée en deux bassins de surface égale, en amont il servira de décantation et de temporisation, l'aval deviendra un bassin d'agrément toujours en eau. Les eaux du lotissement seront désormais amenées dans la serve amont.

Les deux bassins communiqueront entre eux par un déversoir. Le bassin aval rejoindra le Gorgeat également par un déversoir.

Ces deux ouvrages ont été dimensionnés pour résister à des crues centennales.

Toute la partie du bassin d'agrément sera une zone humide qui sera répertoriée, et pour laquelle il y aura des règles à respecter, donc certaines contraintes.

La serve en eau de Monsieur Hacquin devra être nettoyée mais il y aura moins de sédiments, du fait du bassin amont qui lui devra être entretenu très régulièrement pour jouer son rôle. Une convention entre les tiers précisera cet entretien.

3) **Aménagements prévus au droit du bassin du Pattolat.**

La terre végétale est enlevée. Le bassin va être décaissée sur 2.20 2.40 m maximum pour un volume de 4800 m<sup>3</sup> ; Il est précisé que vers le chemin de Monsieur Bouvier le bras mort du Gorgeat arrive et part dans un tuyau de 400 pour rejoindre le Gorgeat avant son passage sous la route de Vouise. Le bassin du Pattolat sera toujours vide, sauf lors de crues, où l'eau en surplus qui ne pourra passé dans le tuyau de Ø 400 se déversera dans le bassin pour stockage, avant de partir par un déversoir, et un débit de fuite sous la route de Vouise et rejoindre le Gorgeat au niveau de la propriété de Mme Bordenet.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à déposer ces trois demandes au nom de la commune.

Vote du conseil municipal : ces trois déclarations préalables sont validées à l'unanimité et le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

## **Honoraires du bureau d'études EPOS devant réaliser les études de l'évolution du réseau chaleur**

Au dernier Conseil Municipal une commande pour étude de faisabilité EPOS pour une extension du réseau de chauffage a été validée. .

Le résultat de cette étude valide la faisabilité de cette extension sous quelques conditions dont:

- Droit de raccordement à voter : 150€/KW racordé soit en moyenne 600 € par logement
- Une subvention de tous les partenaires 30%

Dans ces conditions le coût de la chaleur sera moins important après l'extension qu'avant l'extension.

Coût résultant de l'étude de faisabilité:

- Partie fixe suivant la puissance souscrite : 55,59€/KW actuellement et 54,8€/KW après extension
- Consommations d'énergie: 42,7€KWh actuellement et 40,6€ /KWh après extension

La mission du bureau d'études consistera à

- Définir le cahier des charges de consultation pour l'exploitation du réseau existant, son extension et son exploitation après extension. Il proposera les critères de performances souhaitées pour le réseau qui seront retenus pour la sélection des entreprises (Nombre de logements à chauffer - Taux de couverture bois - Qualité des fumées....).

-Etudier des propositions technique et financière.

- Rechercher le meilleur compromis technico financier.

- Préparer les marchés

- Suivre la réalisation du marché et réceptionner les travaux

- Vérifier le bon fonctionnement après réception

. Cette mission se déroulera sur plusieurs années :

1° exploitation du réseau actuel.

2° 2020 construction, mise en route et réglage de la nouvelle installation.

La mission s'arrête là.

Et ensuite exploitation pendant trois ans, un autre contrat.

Ce dossier est urgent car en juin 2019, le titulaire doit être opérationnel.

Benoît Mischel – on n'a pas décidé de faire l'extension et on accepte 25 000 € d'études ?

Dominique Parrel – la partie extension fait partie des décisions que l'on doit prendre. Le prix du gaz augmente. Les habitants chauffés par le réseau chaleur pourront bénéficier du coût du réseau de chaleur qui sera intéressant. La commune s'est engagée dans le processus TEPOS avec le Pays Voironnais. A part Voreppe, c'est difficile de trouver des communes, qui se lancent. il faut se préparer sur les enjeux de demain. Les engagements du territoire sont de réduire nos taux de gaz à effet de serre et de pollution. Les collectivités doivent s'engager ce sont leurs missions, et là ce sont des vrais choix politiques.

S'il nous est prouvé que financièrement la régie fait l'équilibre pourquoi refuserait-on

Benoît Mischel – le dimensionnement aujourd'hui pose question ?

Dominique Parrel – il manque les appartements de l'EHPAD et de la lingerie + une partie du terrain aujourd'hui communal. Cela avait été prévu dans l'étude financière, c'est pour cela que la gestion de la régie est difficile.

Benoît Mischel – des chaudières gaz individuel sont prévues sur les projets d'aménagement. Le promoteur va faire des économies, en dehors du droit de raccordement.

Benoît Astier – il ne faut pas prendre d'engagement pour la municipalité d'après.

Claude Rey – pour savoir le vrai prix ce sont les marchés. Il y aura deux lots, une tranche conditionnelle la construction et la réalisation, et si le financement n'est pas satisfaisant il y aura la possibilité de ne pas conclure.

Benoît Astier – dans le contrat les conditions doivent être définies à l'avance.

Dominique Parrel – Nous déciderons l'extension quand nous aurons les éléments financiers du bureau d'étude.

Claude Rey – si nous prouvons que les conditions d'exploitation sont meilleures que celles d'aujourd'hui le conseil municipal le validera je pense.

Benoît Astier – Il ne s'agit d'un choix politique.

Eve Marie Buissière – Aurons-nous réellement les projets d'urbanisme

Dominique Parrel – les promoteurs ont été rencontrés, ils travaillent déjà sur les projets.

Claude Rey : L'ordre de service devra être donné en fonction des OS des promoteurs. Ce sera un calage important à réaliser. Il faudra être précis.

Eve Marie Buissière – Il y a deux tranches. Ne pouvons-nous pas séparer exploitant et réalisation ?

Claude Rey - sur les 25 000 € la moitié représente le suivi : si le projet ne se réalise pas nous ne le financerons pas. Si les OS sont signés l'ensemble de la mission sera réalisée donc payée. Il faut bien avoir à l'idée que le montage ce sera : exploitation = tranche ferme. La construction = tranche conditionnelle.

Benoît Mischel Le vote du dernier Conseil Municipal portait sur l'étude de faisabilité ?

Dominique Parrel – oui aujourd'hui c'est l'étude opérationnelle ; Ce qui est important c'est la possibilité de conditionner le déclenchement de l'ordre de service aux créations des logements, à l'attribution des subventions. Il faut bien avoir à l'esprit que c'est le budget SPIC qui investit. Si le résultat est déficitaire c'est la régie.

Benoît Astier – pourquoi ce n'est pas la régie qui paierait.

Dominique Parrel – Sur la confirmation du lancement de l'extension c'est la commune qui investit. C'est un choix politique. Si l'extension se réalise c'est possible que la régie rembourse.

Gérard Chêne demande si d'autres entreprises que Dalkia peuvent être retenues. –

Claude Rey : si l'offre est meilleure bien sûr. Aujourd'hui les entreprises sont plus structurées, d'autres entreprises peuvent être intéressées

Le maire procède au vote de deux délibérations :

1 - Délibération sur le montant de l'étude : vote du conseil municipal 25 voix pour 1 abstention Benoît Astier.

2 - Délibération pour que l'étude proposée aujourd'hui pour rendre opérationnelle l'extension du réseau soit une avance à la régie, remboursable par la régie : 26 voix pour.

### **Questions diverses :**

Une information de Dominique Parrel Monsieur le Préfet l'a informé personnellement qu'une subvention de 100 000 € a été attribuée par le fonds de soutien à l'investissement pour le projet des écoles.

Le maire rappelle son départ pour une durée de 22 jours à l'étranger. Claude Rey premier adjoint assumera l'intérim.

Benoît Astier demande pourquoi le jeu de Garanvoud n'est pas en service.

Louis Miccoli attend les rapports des contrôles. Ils sont en cours. Cela devrait arriver vite.

Benoît Mischel demande comment le choix des jeux est fait ?

Jean pierre Métral répond que c'est en commission vie associative.

Benoît Mischel pense que : l'avancée des projets devrait être donnée aux élus.

## **QUESTIONS DIVERSES**